



N° 76 – FÉVRIER 2026 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

PARCOURS DANS LE SYSTÈME «AIDE SOCIALE, ASSURANCE-INVALIDITÉ ET ASSURANCE-CHÔMAGE» DANS LE CANTON DE GENÈVE ENTRE 2013 ET 2023

IMPRESSUM

ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Elvita Alvarez, directrice

RÉDACTION

Matti Langel

COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Stéfanie Bisso

ISSN

1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS

Tél. +41 22 388 75 00

statistique@etat.ge.ch • <https://statistique.ge.ch>

CHARTRE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT a signé la déclaration d'adhésion à la Charte de la statistique publique de la Suisse et s'engage, à ce titre, à respecter les bonnes pratiques garantissant la qualité de la statistique publique.

LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

© OCSTAT, Genève 2026. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

PARCOURS DANS LE SYSTÈME «AIDE SOCIALE, ASSURANCE-INVALIDITÉ ET ASSURANCE-CHÔMAGE» DANS LE CANTON DE GENÈVE ENTRE 2013 ET 2023

SOMMAIRE

1. Définitions et éléments de méthodes	6
1.1 La sécurité sociale en Suisse	6
1.2 Le système AS-AI-AC	6
1.3 Les différentes prestations du système AS-AI-AC	6
1.4 La statistique des parcours dans le système AS-AI-AC	7
1.5 Portées et limites des données	8
2. Les bénéficiaires du système AS-AI-AC	9
2.1 Nombre et taux de bénéficiaires en 2023	9
2.2 Évolution depuis 2013	9
2.3 Analyse sociodémographique	10
3. Le flux annuel des bénéficiaires du système AS-AI-AC	11
3.1 Différentes dynamiques selon le type de prestations	11
3.2 Provenance et destination des bénéficiaires	11
4. Trajectoires et parcours-types dans les prestations	13
4.1 Trajectoire des bénéficiaires entrant dans une prestation	14
4.2 Durée moyenne dans une prestation	15
4.3 Parcours-types dans une prestation	16

RÉSUMÉ

La présente publication a pour objectif d'analyser le parcours des bénéficiaires de trois des principales prestations du système de sécurité sociale suisse pour les personnes en âge actif dans le canton de Genève, à savoir

- l'aide sociale (AS)
- l'assurance-invalidité (AI)
- l'assurance-chômage (AC).

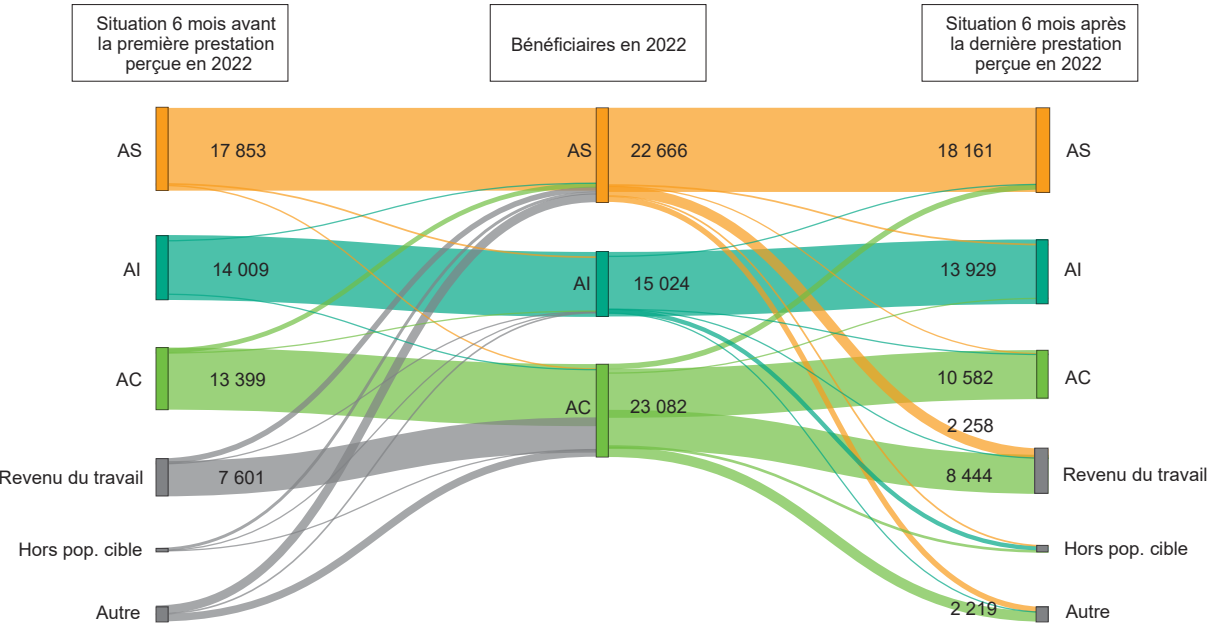
Cette analyse est rendue possible grâce à un appariement de données administratives de ces trois prestations réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette base de données a pour objectif de permettre l'étude longitudinale de la dynamique des bénéficiaires au sein de ce système (dénommé système AS-AI-AC) en groupant les données sur une longue période (2013-2023). Pour chaque prestation prise séparément, la statistique publique cantonale et fédérale dispose par ailleurs de résultats standards plus récents et diffusés à intervalle régulier.

À noter que cette étude n'a pas pour objectif de fournir une compréhension exhaustive du système de sécurité sociale suisse ou cantonal dans son ensemble. En effet, d'autres instruments et mesures existent au niveau fédéral, cantonal et communal, outre les trois prestations prises considérées ici.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants :

- En 2023, 16,7 % de la population résidente permanente âgée de 18 à 65 ans (soit plus de 57 000 personnes) ont bénéficié d'au moins une prestation mensuelle de l'un de ces trois instruments. Le taux de bénéficiaires atteignait 17,3 % une année auparavant.
- Par type de prestation, 36 % de l'ensemble des bénéficiaires ont été concernés par une ou plusieurs prestations de l'AS, 34 % par l'AC et 25 % par l'AI. Les 5 % restants ont touché plusieurs types de prestations durant l'année, simultanément ou non.

Flux de bénéficiaires de prestations du système AS-AI-AC, en 2022 (1) G 01
Effectif Canton de Genève



Guide de lecture: La largeur du flux est proportionnelle au nombre de situations observées. Ainsi, par exemple, sur les 23 082 personnes ayant bénéficié d'une prestation de l'assurance-chômage en 2022, 13 399 recevaient déjà une telle prestation six mois auparavant, tandis que 7 601 étaient sur le marché du travail. Les bénéficiaires restant se répartissent parmi les différentes situations possibles (pour des questions de lisibilité, seules les valeurs des flux représentant au moins un effectif de 2 000 bénéficiaires sont représentées). Six mois après la dernière prestation de 2022, 10 582 bénéficiaires recevaient encore une prestation de l'assurance-chômage, 8 444 étaient de retour sur le marché de l'emploi et 2 219 se trouvaient dans une autre situation, mais en dehors du système de sécurité social AS-AI-AC.

(1) La catégorie *Revenu du travail* groupe les situations où un revenu du travail a été enregistré (montant minimal impliquant une cotisation aux assurances sociales) et aucune prestation n'a été perçue. Si un bénéficiaire de prestations a perçu simultanément un revenu du travail, il est enregistré dans la situation de la prestation. La catégorie *Hors population cible* signifie que le bénéficiaire ne figure plus, ou pas encore, dans la population résidente âgée de 18 à 65 ans. Cela peut être parce qu'il est à l'étranger, qu'il est encore mineur, qu'il a atteint l'âge de la retraite ou qu'il est décédé. La catégorie *Autre* correspond à une situation où la personne ne perçoit ni prestation, ni revenu du travail mais fait partie de la population cible. Les situations peuvent inclure les personnes en formation, les personnes au foyer, etc. Ce graphique présente le nombre de différentes prestations perçues. Les bénéficiaires ayant reçu deux prestations différentes durant l'année (environ 2 500 personnes) sont donc comptés deux fois.

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

- Par rapport à 2013 (16,6 %), le taux de bénéficiaires n'a pas beaucoup évolué, mais sa composition diffère. Une plus grande partie de la population a bénéficié de l'AS en 2023, tandis que l'inverse est observé pour l'AI et, surtout, pour l'AC. En 10 ans, une hausse de la part des bénéficiaires jeunes et âgés est observée, alors que celle des bénéficiaires de 25 à 54 ans s'est contractée.
- Ces trois prestations présentent des dynamiques distinctes, l'AI se distinguant par une part particulièrement élevée de situations de maintien. Ainsi, 86 % des bénéficiaires de l'AI en 2022 l'étaient déjà en 2021 et l'étaient encore en 2023. À l'inverse, l'AC est par nature temporaire, à durée limitée : seuls 17 % des bénéficiaires de 2022 recevaient des prestations l'année précédente et encore l'année suivante. S'agissant de l'AS, la part des maintiens se situe à un niveau intermédiaire (63 %).
- Les personnes entrant dans l'AS proviennent majoritairement de situations caractérisées par l'absence de revenu du travail et de couverture par le système de sécurité sociale (en formation, au foyer, personnes vivant de leurs économies ; 39 %), tandis que 25 % disposaient d'un revenu du travail avant leur entrée dans la prestation. Du côté de l'AI, les provenances principales des entrants sont l'AS (37 %) ou une situation sans prestation ni revenu (35 %). Enfin, les entrants dans l'AC étaient en majorité (79 %) sur le marché de l'emploi avant leur entrée dans la prestation.
- Six mois après leur sortie de l'AS, la moitié des bénéficiaires disposent d'un revenu du travail. Le marché de l'emploi est aussi la destination de deux tiers des sortants de l'AC. Les personnes qui perçoivent l'AI, quant à elles, quittent la prestation la plupart du temps au moment de leur sortie de la population cible (87 % de sorties sont formées de départs à la retraite, décès ou départs à l'étranger).

Enfin, la dernière partie de la publication propose une typologie des parcours dans ces trois prestations en étudiant la trajectoire des bénéficiaires pendant 30 mois après leur entrée dans la prestation.

1. DÉFINITIONS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

1.1 La sécurité sociale en Suisse

Le système suisse propose plusieurs instruments permettant à la population en âge actif de pallier l'absence de revenus du travail ou de moyens de subsistance, tant pour de courtes périodes que pour de longues durées.

Les trois prestations principales pouvant être actionnées pour compenser l'absence partielle ou totale d'un revenu du travail sont les indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC), les prestations de l'aide sociale économique (AS) et les rentes de l'assurance-invalidité (AI). Le recours à une prestation plutôt qu'une autre se fait sur la base de conditions spécifiques définies par le cadre légal.

1.2 Le système AS-AI-AC

La présente publication s'appuie sur un ensemble de données (voir section 1.4) qui regroupe les informations relatives aux bénéficiaires de ces trois prestations sur plusieurs années consécutives. Ce regroupement, dénommé système AS-AI-AC, permet d'analyser les interactions entre ces prestations, ainsi que le parcours des bénéficiaires au sein de ce système.

En raison de la diversité des trajectoires des bénéficiaires, ces trois prestations peuvent se succéder selon des configurations multiples, ou être perçues concomitamment. De plus, elles peuvent être associées à des revenus du travail et ne se substituer ainsi que partiellement à une activité rémunérée.

Il faut toutefois garder à l'esprit que le périmètre pris en compte par le système AS-AI-AC ne représente qu'une partie du système de sécurité sociale suisse ou cantonal, de nombreuses prestations n'étant pas prises en compte (voir section 1.5).

1.3 Les différentes prestations du système AS-AI-AC

Aide sociale (AS)

L'AS est une prestation destinée à assurer un minimum vital à ses bénéficiaires et intervient lorsque l'ensemble des options de revenus fournies par d'autres prestations ou assurances sociales a été examiné. Par ailleurs, la prestation financière de l'AS est associée à une prestation d'accompagnement social.

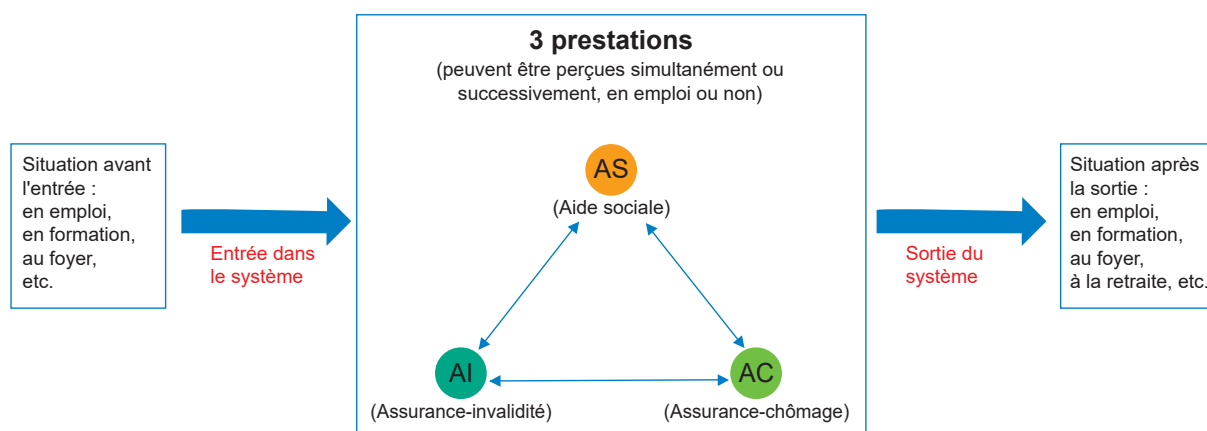
Assurance-invalidité (AI)

Les rentes d'invalidité de l'AI sont destinées aux personnes ayant une impossibilité partielle ou totale de subvenir à leurs propres besoins de manière durable pour des raisons liées à la santé (handicap, maladie, accident). Ces prestations sont généralement de long terme car elles interviennent une fois que les autres mesures de l'AI visant la réadaptation professionnelle ont été mise en œuvre (intervention précoce, mesures de réadaptation, par exemple).

Assurance-chômage (AC)

Les indemnités journalières de l'AC sont destinées à compenser de manière temporaire l'absence de revenu du travail, le plus souvent suite à la perte d'un emploi. Elles sont en principe limitées à 24 mois. Selon les situations, il existe des durées d'octroi plus courtes (4 mois maximum pour les personnes n'ayant pas cotisé à l'AC au préalable, par exemple les étudiants) ou plus longues (30 mois pour les personnes de 55 ans ou plus, sous certaines conditions).

Système de sécurité sociale AS-AI-AC



1.4 La statistique des parcours dans le système AS-AI-AC

Source de données

Les résultats cantonaux de la *statistique des parcours dans le système AS-AI-AC* se basent sur un appariement de données administratives de ces trois prestations réalisé par l'OFS. Il est complété par des données du compte individuel de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) (voir glossaire ci-après) qui renseignent sur les éventuels revenus du travail perçus par ces bénéficiaires.

La présente publication est la première publication analytique réalisée au niveau cantonal à l'aide de ces données. Son objectif est donc de fournir des pistes d'analyse liées à la dynamique du système et aux interactions entre les prestations. Des résultats standards pour chaque prestation prise séparément, plus récents et diffusés régulièrement, sont disponibles depuis plusieurs années au sein de la statistique publique suisse et cantonale (voir section 1.5).

Champ des données

Les données couvrent l'ensemble des bénéficiaires d'au moins une de ces trois prestations, appartenant à la population résidente permanente du canton de Genève âgée de 18 à 65 ans (64 ans pour les femmes¹) au moment de la réception de la prestation.

Période disponible

Actuellement, ces données sont disponibles pour les années 2013 à 2023. Les derniers résultats sont donc moins récents que les résultats statistiques standards existant séparément pour chacune de ces prestations (voir également section 1.5), mais l'objectif de ces données est d'analyser la dynamique de ce système, en étudiant les différents parcours empruntés par l'ensemble des bénéficiaires d'au moins une de ces prestations. Les données ont un grain mensuel, ce qui offre également la possibilité d'étudier des mouvements infra annuels.

Lors de l'étude de la dynamique du système AS-AI-AC (partie 3), les résultats les plus récents concernent l'année 2022. Ceci est dû au délai de douze mois nécessaire à la détection des sorties (voir glossaire) du système ou d'une prestation.

De même, dans la partie 4, où l'accent est mis sur l'analyse des trajectoires des bénéficiaires, ces derniers doivent être suivis pendant 30 mois après leur entrée dans une prestation. Ainsi, les résultats de cette partie s'intéressent à l'ensemble des entrées survenues entre 2018 et le milieu de l'année 2021 (soit 30 mois avant la fin 2023).

Glossaire

Bénéficiaires (nombre) : personnes âgées de 18 à 65 ans issues de la population résidente permanente et ayant perçu au moins une prestation au cours d'une période donnée (mois ou année).

Bénéficiaires (taux) : rapport, en pourcent, entre le nombre de bénéficiaires et le nombre total de personnes âgées de 18 à 65 ans issues de la population résidente permanente.

Compte individuel de l'AVS : registre dans lequel sont inscrits les revenus et périodes de cotisations des personnes assurées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS ; obligatoire pour toute personne exerçant une activité lucrative en Suisse).

Entrées : un bénéficiaire est considéré comme entrant dans un type de prestation lorsqu'il perçoit une prestation mensuelle après un minimum de douze mois consécutifs sans prestation. Un bénéficiaire peut entrer simultanément dans le système AS-AI-AC et dans une prestation, ou seulement dans une prestation (car il est déjà dans le système pour un autre type de prestation).

Maintiens : un bénéficiaire est considéré comme se maintenant dans une prestation s'il reçoit une prestation mensuelle sans que cela ne puisse être apparenté ni à une entrée ni à une sortie, c'est-à-dire qu'il a également reçu au moins une fois cette prestation au cours des 12 mois précédents et au cours des 12 mois suivants.

Sorties : un bénéficiaire est considéré comme sortant d'un type de prestation lorsqu'il perçoit une dernière prestation mensuelle avant un minimum de douze mois consécutifs sans prestation. Un bénéficiaire peut sortir simultanément du système AS-AI-AC et d'une prestation, ou seulement d'une prestation (car il est toujours dans le système pour un autre type de prestation).

¹ Dans la suite de la publication et afin de ne pas alourdir la lecture, les classes d'âges regroupant les personnes jusqu'à l'âge de la retraite sont dénommées 18-65 ans et 55-65 ans même si l'âge de la retraite des femmes est encore de 64 ans durant la période sous revue.

1.5 Portée et limites des données

Périmètre

Le système AS-AI-AC ne représente pas l'ensemble du système de sécurité sociale du canton de Genève.

La Confédération, les cantons et les communes proposent des mesures favorisant le retour en emploi ainsi que d'autres prestations destinées à soutenir financièrement les personnes en âge actif (par exemple : allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales, avances de pensions alimentaires, bourses d'études, aide aux victimes d'infractions, assistance juridique, subsides à l'assurance-maladie). Ces instruments ne sont pas pris en considération ici.

En outre, la fenêtre temporelle à disposition (2013-2023) reste courte pour appréhender le parcours de vie active dans son ensemble, notamment pour déceler les trajectoires faites de nombreuses entrées et sorties.

Toutefois, ces données ouvrent beaucoup de perspectives pour une meilleure compréhension de la dynamique des systèmes de sécurité sociale et des interactions entre les différentes prestations. En tant que première étude au niveau cantonal sur cette thématique, la présente publication propose volontairement des résultats généraux.

Écarts avec les résultats officiels existants pour chaque prestation

En raison des définitions et de la population cible spécifiques de la statistique des parcours dans le système AS-AI-AC, le nombre et le taux de bénéficiaires obtenus à l'aide de cette statistique sont différents des taux de référence diffusés pour chacune de ces prestations. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce point :

- Le nombre et le taux de bénéficiaires de l'**AS** calculés ici prennent en compte la population résidente permanente âgée de 18 à 65 ans, alors que le taux d'aide sociale économique publié chaque année par l'OFS² inclut les bénéficiaires mineurs, qui forment plus d'un quart des bénéficiaires de l'aide sociale.

- Le **taux de chômage** annuel publié par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO)³ se base sur la moyenne du nombre de chômeurs observés à la fin de chaque mois. À l'inverse, le taux de bénéficiaires d'indemnités de l'AC présenté ici considère comme bénéficiaires toutes les personnes ayant perçu au moins une prestation durant l'année. Il en résulte un taux annuel plus élevé que le taux de chômage du SECO.
- Le nombre de bénéficiaires de **rentes AI** est légèrement différent du nombre de rentes adultes publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)⁴ car ces chiffres décrivent la situation du mois de décembre et non le nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation durant l'année, qui est l'approche privilégiée ici. En effet, il est pertinent pour l'analyse des trajectoires d'observer la délivrance des prestations durant l'ensemble de l'année plutôt que de ne se baser que sur la situation à un instant donné.

² Pour consulter les résultats les plus récents de la Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale pour le canton de Genève : https://statistique.ge.ch/statistique/tel/domaines/13/13_03/T_13_03_1_01.xlsx

³ Pour consulter les résultats du taux de chômage au sens du SECO pour le canton de Genève : https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=03_03

⁴ Pour consulter les résultats les plus récents de la Statistique de l'AI pour le canton de Genève : https://statistique.ge.ch/statistique/tel/domaines/13/13_02/T_13_02_2_05.xlsx

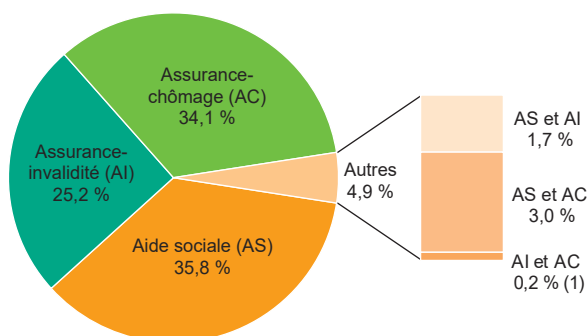
2. LES BÉNÉFICIAIRES DU SYSTÈME AS-AI-AC

2.1 Nombre et taux de bénéficiaires en 2023

En 2023, le canton de Genève compte 57 368 *bénéficiaires* (voir glossaire, section 1.4) dans l'ensemble du système de sécurité sociale AS-AI-AC. Ainsi, 16,7 % de la population résidante âgée de 18 à 65 ans a été concernée par au moins une prestation au cours de l'année. Ce chiffre, appelé *taux de bénéficiaires*, est en légère baisse par rapport à 2022 (17,3 %).

En détail, 35,8 % de ces personnes ont bénéficié d'au moins un mois de prestations de l'AS, 34,1 % d'une prestation de l'AC et 25,2 % de l'AI. Les 4,9 % restants ont bénéficié de plusieurs types de prestations au cours de la même année simultanément ou non⁵.

Part de bénéficiaires des différentes prestations
du système de sécurité sociale, en 2023
En % Canton de Genève



(1) Y compris un très petit effectif ayant perçu les trois types de prestations au moins une fois durant l'année.

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

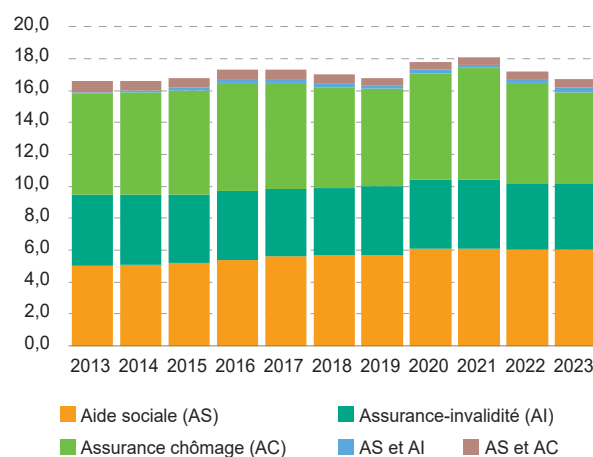
2.2 Évolution depuis 2013

Au cours des dix dernières années, le taux de bénéficiaires a oscillé entre 16,6 % (2013) et 18,2 % (2021), sans suivre de tendance particulière. Les deux années concernées directement par la pandémie de Covid-19 (2020 et 2021) se démarquent toutefois par les taux les plus élevés. En effet, le taux de bénéficiaires de l'AC a augmenté significativement durant cette période, avant de retrouver en 2022 un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire.

Si les taux de bénéficiaires globaux de 2013 et de 2023 sont quasi identiques, leur composition diffère quelque peu. Le taux de bénéficiaires de l'AS a progressé d'un point de pourcentage, passant de 5,8 % à 6,8 %. À l'inverse, les taux de bénéficiaires de l'AI (4,5 % en 2023 contre 4,7 % en 2013) et de l'AC (6,2 % contre 7,0 %) ont fléchi⁶. De manière générale, l'évolution annuelle du nombre de bénéficiaires de l'AC est plus volatile que celle des deux autres types de prestations car plus liée à la conjoncture.

Il convient de noter que ces taux de bénéficiaires diffèrent dans leur définition des taux officiels de recours à chacune des prestations, par exemple le taux d'aide sociale ou le taux de chômage (pour une explication détaillée voir section 1.5).

Taux de bénéficiaires du système de sécurité sociale, depuis 2013
En % Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

⁵ Ces 4,9 % se répartissent comme suit : 3,0 % ont touché des prestations de l'AS et de l'AC, 1,7 % de l'AS et de l'AI et 0,2 % de l'AI et de l'AC (y compris, pour cette dernière catégorie un très petit effectif qui a reçu les trois prestations différentes au cours de l'année).

⁶ Ces taux par prestation comprennent les bénéficiaires de prestations multiples qui sont donc comptabilisés plusieurs fois. L'addition des trois taux dépasse par conséquent légèrement le taux de bénéficiaires de l'ensemble du système.

2.3 Analyse sociodémographique

Avec un taux de bénéficiaires de 17,3 %, les hommes sont plus souvent bénéficiaires que les femmes : 16,1 % des femmes en âge actif de la population résidante permanente ont bénéficié d'au moins une prestation en 2023. Il en va de même pour les Suisses par rapport aux étrangers : 17,0 % contre 16,3 % des étrangers.

Par catégorie d'âges, les actifs âgés de 55-65 ans sont les plus concernés, avec un taux de bénéficiaires de 20,1 %. À l'inverse, les jeunes de 18-24 ans ne sont que 12,1 % à avoir bénéficié d'au moins une prestation. Entre ces deux catégories, représentant les extrémités de la période active, le taux de bénéficiaires est plus stable : 16,6 % pour les 25-39 ans et 16,4 % pour les 40-54 ans.

Par type de prestation, le constat est plus contrasté. Le recours à l'AS décroît avec l'âge et concerne avant tout les plus jeunes (8,4 % des 18-24 ans). Il est aussi plus répandu parmi les étrangers que parmi les Suisses (7,6 % contre 6,0 %).

Au contraire, l'AI est très concentrée vers les personnes en fin d'âge actif (10,4 % des 55-65 ans) et touche peu les jeunes (1,4 % des 18-24 ans). Le recours à l'AI est deux fois plus fréquent parmi les Suisses que parmi les étrangers (5,9 % contre 3,0 %).

Enfin, les prestations de l'AC sont les plus fréquentes parmi les 25-39 ans (8,4%). Elles touchent plus souvent les étrangers que les Suisses (6,7 % contre 5,8 %).

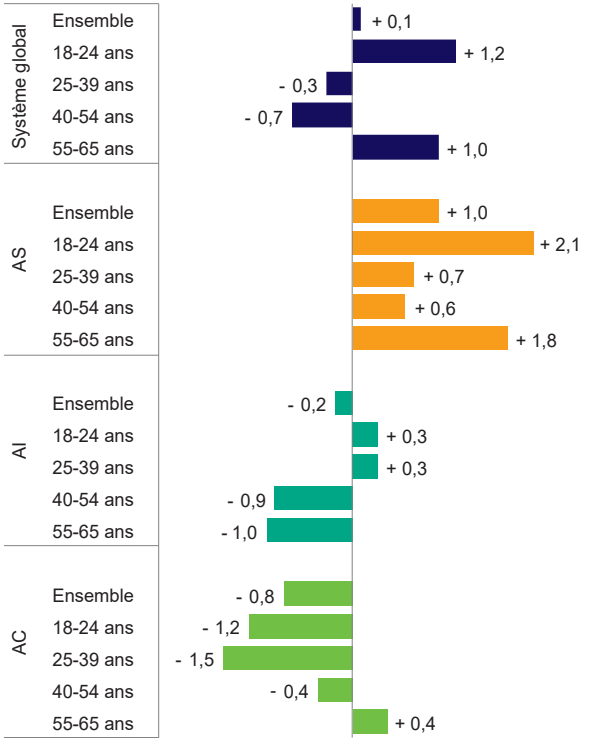
Au cours du temps, les écarts entre hommes et femmes et entre Suisses et étrangers ont peu évolué. En revanche, en dix ans, des variations sont observées entre les classes d'âges. Dans l'ensemble, les bénéficiaires du système AS-AI-AC se concentrent d'avantage aux extrêmes de l'âge actif en 2023 que dix ans auparavant : le taux de bénéficiaires des 18-24 ans progresse de 1,2 point de pourcentage entre 2013 et 2023 (12,1 % contre 10,9 %), tandis que celui des 55-65 ans s'accroît de 1,0 point dans le même temps (20,1 % contre 19,1 %). À l'inverse, les taux de bénéficiaires des 25-39 ans et des 40-54 ans fléchissent (respectivement - 0,3 et - 0,7 point).

Cette tendance parmi les plus jeunes et les plus âgés se cristallise parmi les bénéficiaires de l'AS. En hausse dans toutes les catégories d'âges (+ 1,0 point dans l'ensemble), le taux de bénéficiaires a particulièrement progressé parmi les 18-24 ans (+ 2,1 points par rapport à 2013) et parmi les 55-65 ans (+ 1,8 point).

Le recours à l'AI, qui concerne majoritairement les personnes dans la deuxième partie de leur vie active, a toutefois baissé parmi les 40 ans ou plus, et augmenté parmi les moins de 40 ans.

C'est l'inverse qui est observé pour les bénéficiaires de prestations de l'AC : le taux a baissé de manière significative en dix ans parmi les jeunes (- 1,2 point pour les 18-24 ans et - 1,5 point pour les 25-39 ans) et n'a progressé que dans la catégorie d'âges représentant la fin de la vie active (+ 0,4 point pour les 55-65 ans).

Écarts du taux de bénéficiaires, par prestation et par catégorie d'âges, entre 2013 et 2023 G 04
En point de % Canton de Genève



Source: OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

3. LE FLUX ANNUEL DES BÉNÉFICIAIRES DU SYSTÈME AS-AI-AC

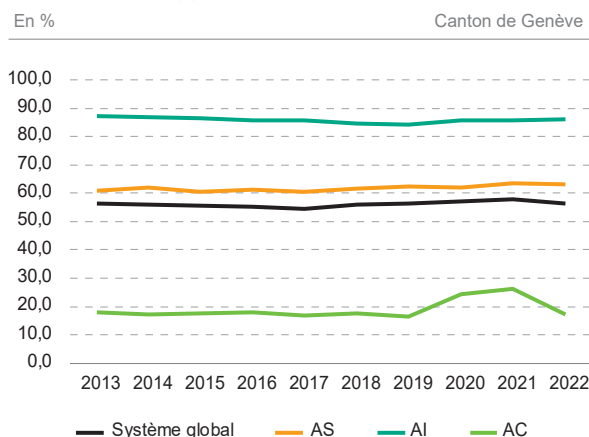
3.1 Différentes dynamiques selon le type de prestations

En prenant le système de sécurité sociale dans son ensemble, plus de la moitié (56,5 % en 2022) des bénéficiaires correspondent à des *maintiens* dans le système, tandis que 20,7 % *sortent* du système en 2022 (voir glossaire, section 1.4, pour les notions de maintiens, entrées et sorties). Les 22,8 % restants sont des entrants : ils ont bénéficié d'au moins une prestation en 2022 mais aucune au cours des douze mois précédents. Une part de ces entrants ne fait qu'une courte incursion dans le système, puisqu'ils en sortent au cours de la même année (6,1 %), tandis que 16,7 % des bénéficiaires entrant en 2022 seront également présents dans le système l'année suivante.

À l'exception notable des effets de la pandémie de Covid-19 sur la dynamique des bénéficiaires de l'AC, les parts de maintiens, d'entrées et de sorties des différentes prestations sont relativement stables au cours des dix dernières années.

L'AI est une prestation de longue durée : parmi les 15 024 bénéficiaires en 2022, 86,3 % correspondent à des maintiens. L'AS est une prestation où la proportion d'entrées et de sorties est plus importante que pour l'AI : en 2022, on compte 63,3 % de maintiens. Enfin, l'AC est par nature une prestation plus temporaire et à durée limitée. Parmi les 23 082 personnes qui en ont bénéficié en 2022, seules 17,2 % sont des maintiens.

Part des maintiens dans le système de sécurité sociale ou dans la prestation (1), depuis 2013



(1) Un maintien dans une prestation est une personne ayant perçu au moins une fois cette prestation durant l'année, ainsi qu'au moins une fois cette prestation au cours des 12 mois précédents et des 12 mois suivants. Un maintien dans le système global est une personne qui a perçu au moins une fois au moins une des trois prestations durant l'année, ainsi que durant les douze mois précédents et suivants.

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

3.2 Provenance et destination des bénéficiaires Aide sociale

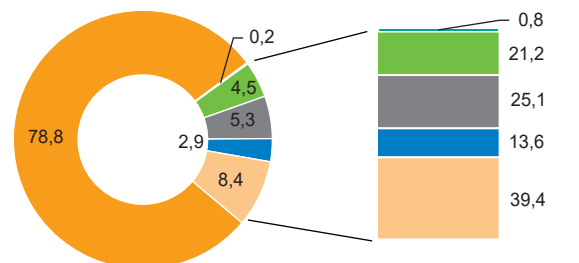
Parmi les bénéficiaires d'au moins une prestation mensuelle de l'AS en 2022, 78,8 % en recevait déjà une six mois avant la première prestation reçue durant l'année (voir graphique G 06). Les 21,2 % restants forment les entrants dans l'AS. La plupart (16,5 %) se trouvaient hors du système AS-AI-AC, soit parce qu'ils disposaient d'un revenu du travail, soit parce qu'ils ne faisaient pas encore partie de la population cible (ils étaient par exemple encore mineurs), soit parce qu'ils se trouvaient dans une autre situation inconnue. Les autres proviennent d'une autre prestation (4,7 %, principalement l'AC).

Six mois après la dernière prestation perçue en 2022, 80,1 % des personnes à l'AS y étaient toujours, tandis que 3,0 % touchaient une autre prestation à la place (1,3 % pour l'AC et 1,7 % pour l'AI) et 10,0 % étaient en emploi. Le reste des personnes se trouvaient soit dans une situation inconnue sans prestation, soit n'appartenaient plus à la population cible (par exemple, personnes à la retraite ou parties à l'étranger).

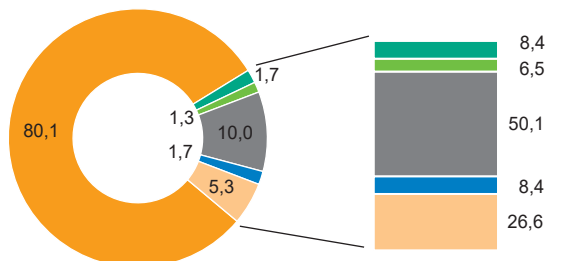
Provenance et destination des bénéficiaires de l'aide sociale, en 2022

En % Canton de Genève

Situation 6 mois avant la première prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



Situation 6 mois après la dernière prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



AS AI AC Revenu du travail Hors pop. active Autre

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

⁷ Il est possible de percevoir un revenu du travail et une prestation simultanément, par exemple dans des cas de travail à temps partiel. Dans cette analyse, les personnes dans cette situation sont intégrées à la catégorie des bénéficiaires de prestations et non à la catégorie des personnes percevant un revenu du travail.

Assurance-invalidité

Du côté des bénéficiaires de l'AI en 2022, 93,2 % touchaient déjà une prestation de l'AI six mois auparavant (voir graphique G 07). La provenance des autres bénéficiaires est l'AS (2,5 %), une situation inconnue sans prestation (2,3 %) ou le marché de l'emploi (1,4 %). Seule une très petite partie des bénéficiaires entrent à l'AI depuis l'AC ou directement à leur arrivée dans la population cible.

L'AI étant généralement une prestation de longue durée, 92,7 % des bénéficiaires en 2022 l'étaient toujours six mois plus tard. La grande majorité des bénéficiaires qui sortent de l'AI ne font plus partie de la population cible (6,3 %), notamment en raison de départs à la retraite. Seuls 0,2 % des bénéficiaires de l'AI en 2022 touchaient un revenu du travail (sans prestation) six mois plus tard.

Assurance-chômage

La dynamique de l'AC diffère de celle de l'AI en raison de son caractère temporaire (en général délivrée pour une période maximale de 24 mois). Parmi les bénéficiaires d'au moins une prestation mensuelle de l'AC en 2022, 58,0 % étaient dans la même situation six mois auparavant (voir graphique G 08), tandis que 1,5 % touchaient une autre prestation (1,4 % pour l'AS et 0,1 % pour l'AI). Près d'un tiers d'entre eux disposaient d'un revenu du travail (32,9 %) et 7,1 % étaient dans une situation inconnue sans prestation (par exemple en formation).

Six mois après la dernière prestation perçue en 2022, 45,8 % des personnes percevaient toujours une prestation de l'AC. À noter que l'année 2022 est marquée par un nombre nettement plus élevé de sortants que d'entrants dans l'AC en raison des hausses du nombre de bénéficiaires observées en 2020 et 2021 pendant la pandémie.

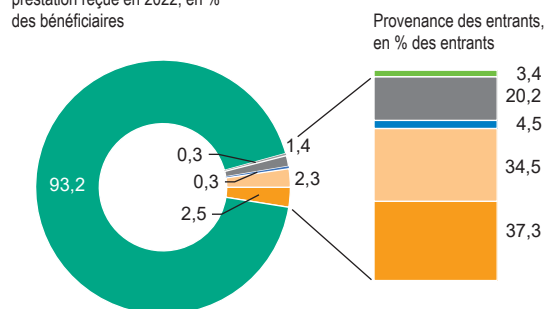
Les sortants de l'AC, qui forment ainsi 54,2 % des bénéficiaires de 2022, sont majoritairement en emploi six mois plus tard : ces derniers représentent 36,6 % de l'ensemble des sortants de l'AC en 2022, soit environ deux tiers des sortants. À l'inverse, 5,2 % des bénéficiaires de l'AC percevaient une prestation de l'AS six mois plus tard.

Provenance et destination des bénéficiaires de l'assurance-invalidité, en 2022

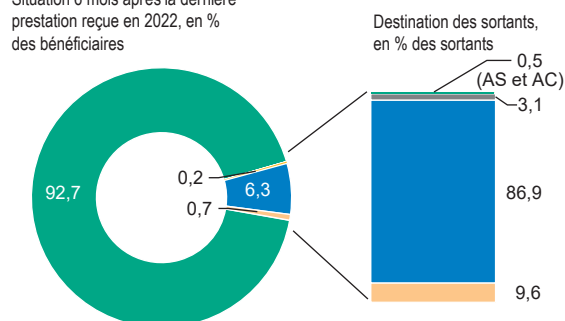
G 07

En % Canton de Genève

Situation 6 mois avant la première prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



Situation 6 mois après la dernière prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



AS AI AC Revenu du travail Hors pop. active Autre

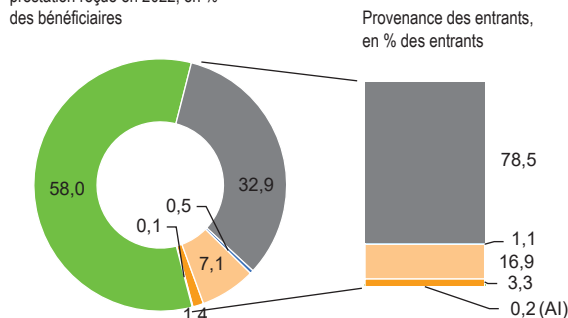
Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

Provenance et destination des bénéficiaires de l'assurance-chômage, en 2022

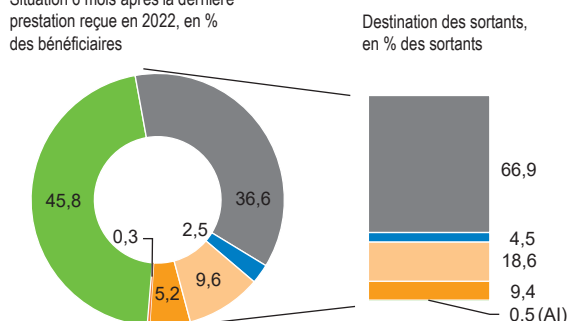
G 08

En % Canton de Genève

Situation 6 mois avant la première prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



Situation 6 mois après la dernière prestation reçue en 2022, en % des bénéficiaires



AS AI AC Revenu du travail Hors pop. active Autre

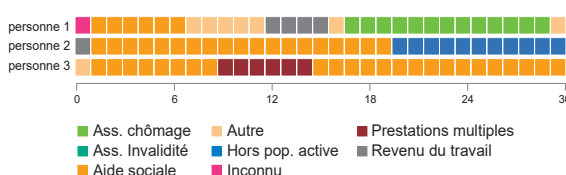
Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

4. PARCOURS-TYPES DANS LES PRESTATIONS

Analyse de séquences et définition de parcours-types

L'analyse de séquences⁸, mobilisée dans la quatrième partie de la publication, est une méthode d'analyse de données longitudinales permettant notamment d'analyser la trajectoire d'une personne dans une dimension donnée de son parcours de vie, ici son passage dans le système de sécurité sociale. Les différentes situations dans lesquelles un individu peut se trouver dans cette dimension sont appelées états.

Exemple de trajectoires de 30 mois de 3 personnes entrant à l'AS



Guide de lecture d'une trajectoire : la personne 2 percevait un revenu du travail avant son entrée dans l'AS. Elle a ensuite perçu des prestations de l'AS pendant 19 mois consécutifs avant de quitter la population cible (départ à la retraite).

Dans la présente analyse, les états possibles d'un individu observé chaque mois sont les suivants :

- **Aide sociale** : la personne a reçu une prestation de l'AS.
- **Ass. invalidité** : la personne a reçu une prestation de l'AI.
- **Ass. chômage** : la personne a reçu une prestation de l'AC.
- **Prestations multiples** : la personne a reçu deux ou trois types de prestations (AS, AI ou AC) simultanément.
- **Revenu du travail** : la personne a perçu un revenu du travail et aucune prestation.

- **Hors pop. active** : la personne ne fait pas encore ou ne fait plus partie de la population cible (population résidente active de 18-65 ans). Par exemple, parce qu'elle est mineure, retraitée, décédée ou à l'étranger.

- **Autre** : la personne fait partie de la population cible mais n'a ni perçu de prestations, ni de revenu du travail. Plusieurs situations différentes peuvent correspondre à cet état : la personne est en formation, est au foyer, vit de ses économies, etc.

- **Inconnu** : la personne n'a pas reçu de prestation, mais sa situation en dehors du système de sécurité sociale est inconnue.

Pour l'analyse de séquences, qui portent ici sur une durée de 30 mois, les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, origine) sont celles au moment de l'entrée dans la prestation. Le mois avant entrée (mois 0) est également étudié car il renseigne sur la situation du bénéficiaire avant l'entrée dans la prestation.

À noter que le point de départ de l'analyse, à savoir le mois avant l'entrée dans une prestation, signifie que la personne n'avait pas perçu cette prestation pendant au minimum les 12 mois précédents (ce qui ne garantit pas que cela soit la première entrée dans cette prestation).

L'organisation des données longitudinales en séquences permet d'utiliser diverses méthodes de classification afin de grouper les trajectoires en fonction de leur ressemblance et créer ainsi des typologies de parcours.

Afin de créer les typologies d'entrée dans chacune des prestations, une méthode de « clustering » (classification non supervisée) est appliquée ici à l'aide du critère de Ward et basée sur la distance de Hamming, laquelle définit la dissimilarité entre deux séquences par le nombre de périodes présentant des états différents.

L'analyse de parcours-types se concentre sur les ressemblances principales et néglige la diversité à l'intérieur même de ces parcours.

⁸ Voir par exemple : Abbott A (1983). *Sequences of social events: Concepts and methods for the analysis of order in social processes*. *Historical Methods*, 16(4), 129–147.

Les analyses et graphiques de la partie 4 ont été réalisés à l'aide de la librairie R *TramineR*. Voir notamment :

Gabadinho A, Ritschard G, Müller N, Studer M (2011). *Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR*. *Journal of Statistical Software*, 40(4), 1–37. doi:10.18637/jss.v040.i04.

4.1 Trajectoire des bénéficiaires entrant dans une prestation

La granularité mensuelle des données à disposition permet une analyse fine des trajectoires à l'intérieur du système de sécurité sociale. Pour se faire, l'analyse de séquences (voir l'encadré pour les informations méthodologiques) est mobilisée afin d'analyser le parcours des bénéficiaires pendant 30 mois après leur entrée dans une prestation.

Les trois prestations sont traitées séparément, mais le parcours après l'entrée dans l'une des prestations permet de déceler les interactions avec les autres prestations.

Parmi les personnes entrées dans l'une des trois prestations du système de sécurité sociale entre début 2018 et le milieu de l'année 2021, l'âge à l'entrée varie fortement selon la prestation considérée : les entrants dans l'AS sont les plus jeunes (34,2 ans en moyenne), devant ceux entrant dans l'AC (37,4 ans). Les entrants dans l'AI sont sensiblement plus âgés (45,4 ans).

Aide sociale

Seule une minorité (11 %) des entrants dans l'AS recevait une autre prestation le mois avant leur entrée, alors qu'ils étaient 20 % à percevoir un revenu du travail. Plus de la moitié des entrants (51 %) se trouvaient dans une situation « Autre » avant leur entrée dans la prestation, par exemple au foyer ou en formation (voir l'encadré pour le détail des situations possibles).

Douze mois après l'entrée, 61 % des bénéficiaires perçoivent encore la même prestation, 4 % l'AC et 1 % l'AI. Enfin, 17 % sont de retour en emploi tandis que le solde se répartit entre plusieurs situations hors du système AS-AI-AC : une situation « Autre » (5 %), une situation inconnue (10 %), voire une sortie de la population cible (1 %).

Après 30 mois, ils sont 25 % à percevoir un revenu du travail, tandis que 46 % sont toujours bénéficiaires de l'AS (dont 2 % associés à une autre prestation), 4 % reçoivent une prestation de l'AC et 3 % une prestation de l'AI. À noter qu'après 30 mois, la part de personnes dont la situation est inconnue (mais qui ne touchent plus une des trois prestations) atteint 17 %. Une partie de ces personnes peut par exemple percevoir un revenu du travail.

Assurance-invalidité

Environ deux entrants à l'AI sur cinq touchaient une prestation de l'AS avant la première prestation de l'AI. Ces deux prestations sont d'ailleurs fréquemment perçues conjointement dans les premiers mois de l'AI : dans 35 % des cas au deuxième mois, puis de moins en moins.

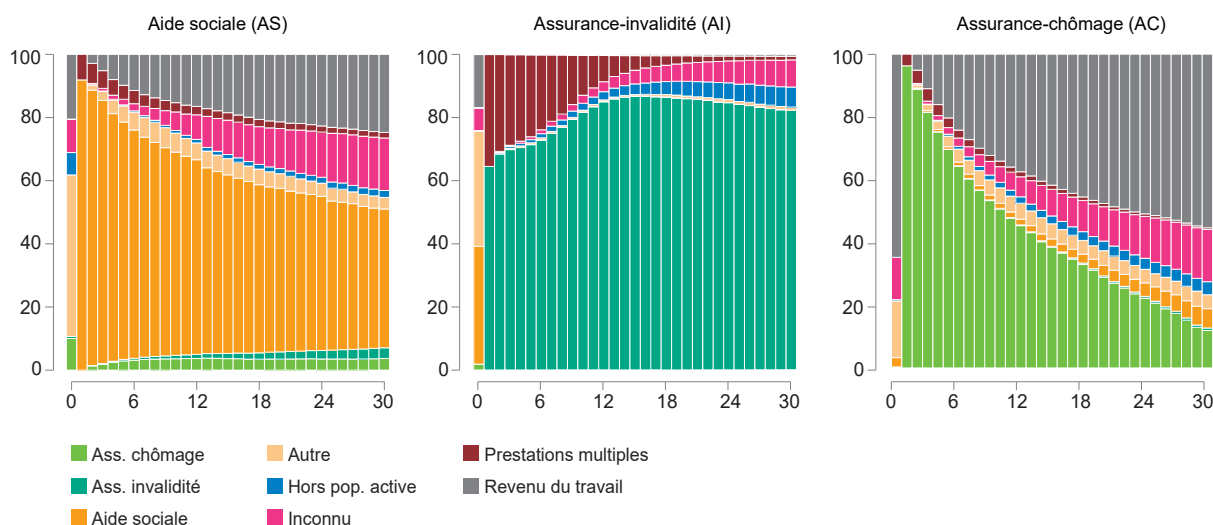
Après 30 mois, 82 % des entrants perçoivent toujours des prestations de l'AI et seulement 1 % reçoit également un autre type de prestation. Le retour sur le marché du travail est rare (1 %), même s'il faut ajouter à cette part une partie des 9 % de personnes qui sont dans une situation inconnue après 30 mois. L'AI étant la prestation dont les bénéficiaires sont les plus âgés, 6 % des entrants ne font plus partie de la population cible après 30 mois, dans la majorité des cas parce qu'ils ont atteint l'âge de la retraite.

Distribution des situations (états) des bénéficiaires au cours des 30 mois après leur entrée dans la prestation, entrants entre 2018 et 2021

G 09

En %

Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

Assurance-chômage

L'AC, dont les prestations sont touchées principalement par des personnes qui étaient sur le marché de l'emploi auparavant (65 %, auxquelles s'ajoutent une partie des 13 % de personnes avec situation inconnue), correspond à une prestation de sécurité sociale destinée à une prise en charge temporaire et de court terme. Ainsi, un an après leur entrée, 45 % des entrants perçoivent encore une prestation de l'AC (y compris prestations multiples) et 39 % disposent d'un revenu du travail (sans prestation).

Après 30 mois, 13 % perçoivent une prestation du chômage, 6 % de l'AS et 1 % de l'AI, tandis que 55 % sont en emploi.

Même si la durée maximale consécutive de prestations de l'AC est de 24 mois, aucun saut dans la distribution n'est observé à ce moment-là, indiquant également qu'une part non négligeable des trajectoires impliquant des prestations de l'AC sont formées de plusieurs incursions de courtes durées plutôt que de longues périodes continues.

4.2 Durée moyenne dans une prestation

La durée moyenne des différents états varie fortement selon la prestation dans laquelle le bénéficiaire est entré. Ainsi, sur les 30 mois observés, les entrants dans l'AS passent en moyenne 17,9 mois dans cette prestation. Ils passent également 2,4 mois avec d'autres prestations (y compris prestations multiples) et 5,1 mois en emploi.

Les entrants dans l'AI y restent 24,3 mois sur les 30 observés, auxquels s'ajoutent 3,1 mois de prestations multiples. L'activité professionnelle sans prestation y est rare (0,1 mois).

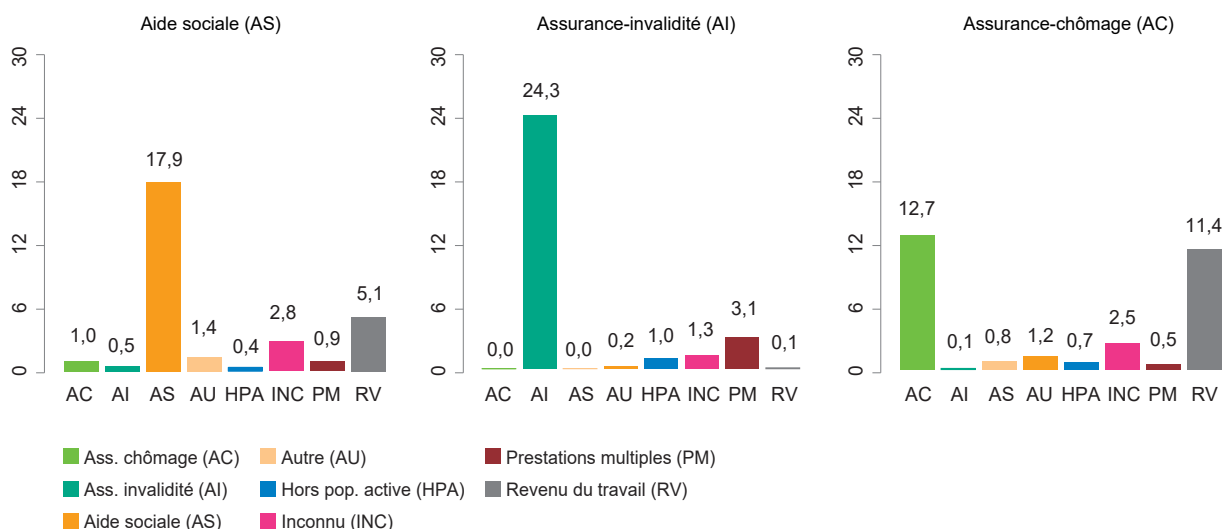
À l'inverse, la durée moyenne d'AC des entrants dans cette prestation est de seulement 12,7 mois. Au cours de ces 30 mois, la période en emploi y est presque aussi longue (11,4 mois).

Distribution des situations (états) des bénéficiaires au cours des 30 mois après leur entrée dans la prestation, entrants entre 2018 et 2021

G 10

En nombre de mois

Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

4.3 Parcours-types dans une prestation

Les résultats révèlent une forte hétérogénéité des trajectoires observées. En groupant les trajectoires en fonction de leur degré de similarité, il est cependant possible de définir des parcours-types (voir l'encadré pour les informations méthodologiques) pour chaque prestation, de voir quelle proportion des entrants s'inscrivent dans chaque parcours-type, mais aussi d'observer les différences sociodémographiques entre les bénéficiaires.

Aide sociale

La moitié des entrants dans l'AS peuvent être catégorisés comme des entrants de *longue durée*, à savoir que leurs trajectoires au cours des 30 mois qui suivent l'entrée sont caractérisées par une continuation du recours à la prestation.

À l'inverse, le parcours-type *retour en emploi* (21 % des entrants), correspond aux trajectoires avec une durée de prestation de l'AS plus courte (8,5 mois en moyenne) et la quasi-totalité de la période restante avec un revenu du travail (19,5 mois). Cette catégorie se distingue par une légère sous-représentation des femmes.

Le troisième parcours-type, intitulé *sortie du système*, se caractérise par une durée moyenne d'AS similaire (8,8 mois) à la catégorie *retour en emploi*, mais sans retour sur le marché du travail. Comparativement aux hommes, les femmes suivent plus souvent une telle trajectoire.

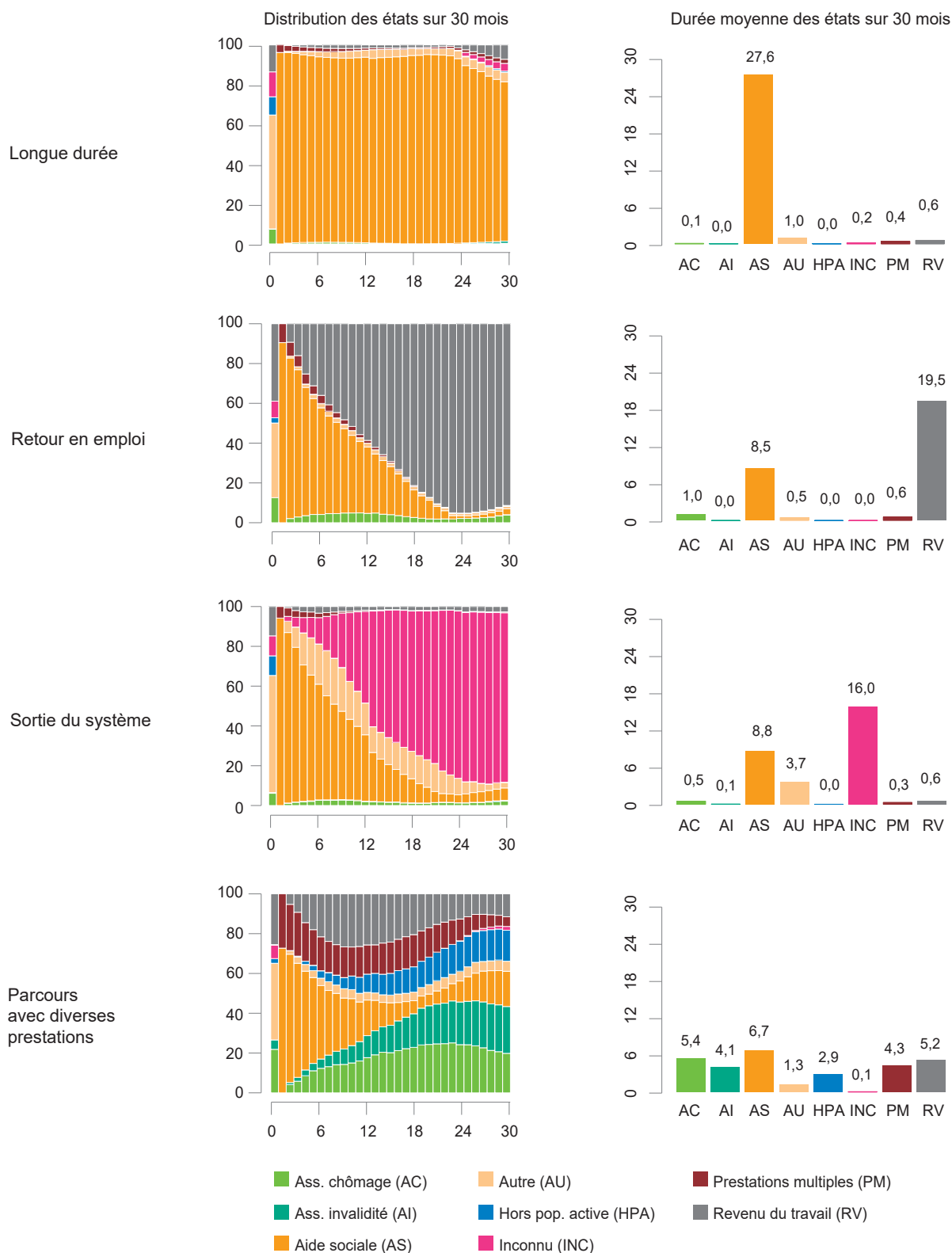
La dernière catégorie, *parcours avec diverses prestations*, est plus hétérogène. Elle groupe les situations où les bénéficiaires ont recours aux autres prestations (AI et AC) en remplacement ou en complément à l'AS, ainsi que les situations de sorties de la population active (essentiellement pour des raisons de départ à la retraite). L'âge moyen des personnes suivant ce type de trajectoire est sensiblement plus élevé que la moyenne des entrants dans l'AS (38,7 ans contre 34,2).

CARACTÉRISTIQUES DES QUATRE PARCOURS-TYPES D'ENTRÉES DANS L'AIDE SOCIALE, ENTRE 2018 ET 2021

T 01

EN %	CANTON DE GENÈVE			
	Part, en %	Age moyen à l'entrée, en année	Part des femmes, en %	Part des Suisses, en %
Longue durée	50,2	34,0	48,0	46,0
Retour en emploi	21,1	33,5	44,8	47,1
Sortie du système	17,0	32,8	52,4	48,2
Parcours avec diverses prestations	11,7	38,7	46,1	45,2
Ensemble des entrées dans l'aide sociale	100,0	34,2	47,9	46,5

Source : OFS / OCSTAT – *Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC*



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

Assurance-invalidité

L'AI étant une prestation avec une part de maintiens très élevée, elle se caractérise par un parcours-type *longue durée* dominant (62 % des entrants) au sein duquel la quasi-totalité de la période de 30 mois est concernée par le versement de prestations de l'AI.

La deuxième trajectoire type (*depuis autre prestation*, 26 % de l'effectif) concerne également des situations marquées par un recours de long terme à l'AI, mais avec un début de trajectoire composé d'un recours à une autre prestation (le plus souvent l'AS) en plus de l'AI.

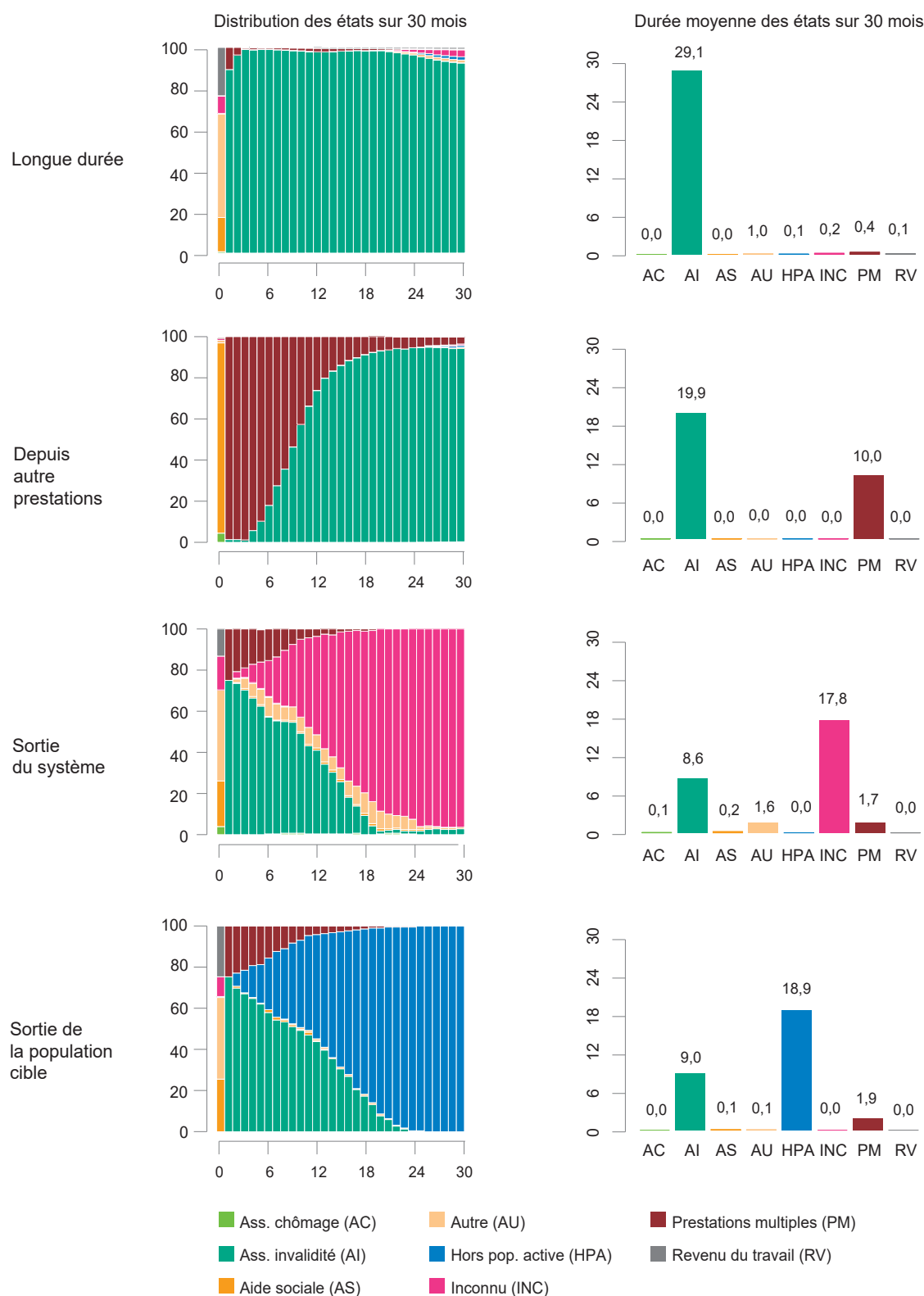
L'effectif restant concerne les bénéficiaires qui font une incursion moyenne plus courte dans l'AI (environ 9 mois), puis soit quittent le système de sécurité sociale pour une situation inconnue (*sortie du système*, 7 % de l'effectif), soit empruntent le parcours-type *sortie de la population cible* (5 % de l'effectif) en raison de l'atteinte de l'âge à la retraite, de départ à l'étranger, voire de décès. Sans surprise, cette dernière catégorie concentre les bénéficiaires les plus âgés (57,5 ans en moyenne, contre 45,4 ans pour l'ensemble).

CARACTÉRISTIQUES DES QUATRE PARCOURS-TYPES D'ENTRÉES DANS L'ASSURANCE-INVALIDITÉ, ENTRE 2018 ET 2021

T 02

EN %	CANTON DE GENÈVE			
	Part, en %	Age moyen à l'entrée, en année	Part des femmes, en %	Part des Suisses, en %
Longue durée	62,1	43,9	53,0	66,9
Depuis autre prestation	26,2	44,9	47,3	51,5
Sortie du système	6,6	52,4	59,6	63,6
Sortie de la population cible	5,1	57,5	26,0	58,9
Ensemble des entrées dans l'assurance-invalidité	100,0	45,4	50,5	62,2

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

Assurance-chômage

Les quatre trajectoires-types au sein des personnes entrant à l'AC portent les mêmes noms et ont des structures similaires à celles des entrants à l'AS. Les parts qu'elles représentent sont toutefois différentes. Ainsi :

- La trajectoire de *retour en emploi* est la plus fréquente pour les entrants dans l'AC (40 % des cas). En moyenne, ce type d'entrants passe 7 mois au chômage, puis le reste de la période avec un revenu du travail. Les jeunes et les Suisses sont légèrement surreprésentés dans cette trajectoire.
- Le parcours *longue durée* vient ensuite, groupant 37 % des entrants dans la prestation. La durée moyenne de chômage au cours des 30 mois suivant l'entrée est de 21,2 mois pour cette catégorie. Pour mémoire, la durée maximale de chômage consécutive est en principe de 24 mois et qu'il est également possible de faire plusieurs incursions dans la prestation, par exemple entrecoupées de périodes en emploi. Cette trajectoire est plus souvent prise par les entrants plus âgés (âge moyen de 39,9 ans).

- La catégorie des *sorties du système* (16 % de l'effectif) concentre quant à elle les profils avec une sortie du système, pour une raison inconnue.
- Enfin, 7 % des entrants à l'AC ont un *parcours avec diverses prestations*, qui comprend autant les profils de bénéficiaires passés d'une prestation à une autre, que les personnes qui sortent de la population cible. Cette catégorie concentre une plus forte proportion d'hommes et d'étrangers. Elle groupe également les trajectoires qui transitent de la prestation AC, de nature temporaire, vers les deux autres prestations du système, qui peuvent être perçues pendant de plus longues périodes.

CARACTÉRISTIQUES DES QUATRE PARCOURS-TYPES D'ENTRÉES DANS L'ASSURANCE-CHÔMAGE, ENTRE 2018 ET 2021

T 03

EN %	CANTON DE GENÈVE			
	Part, en %	Age moyen à l'entrée, en année	Part des femmes, en %	Part des Suisses, en %
Retour en emploi	40,1	35,2	49,0	51,1
Longue durée	37,2	39,9	50,0	47,2
Sortie du système	15,6	36,9	49,4	49,2
Parcours avec diverses prestations	7,0	38,2	44,5	42,0
Ensemble des entrées dans l'assurance-chômage	100,0	37,4	49,1	48,7

Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC



Source : OFS / OCSTAT – Parcours dans le système de sécurité sociale AS-AI-AC

NUMÉROS PARUS

- | | | |
|------|----|---|
| 2016 | 51 | Conditions d'habitation en 2011 - 2013 |
| | 52 | La participation des étrangers aux élections communales de 2007 à 2015 |
| | 53 | Projections démographiques pour le canton de Genève
<i>Population résidente de 2016 à 2040</i> |
| | 54 | Enquêtes sur les familles et les générations 2013 |
| 2017 | 55 | Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire
<i>Résultat 2012-2014 et évolution depuis 1960</i> |
| 2018 | 56 | Le profil des genevois naturalisés |
| 2019 | 57 | Projection du nombre de ménages et de logements dans le canton de Genève jusqu'en 2040 |
| | 58 | Les binationaux dans le canton de Genève
<i>Résultats 2014-2016</i> |
| | 59 | La mobilité des habitants du canton de Genève
<i>Résultats des microrecensements mobilité et transports (MRMT) 2000 à 2015</i> |
| | 60 | Revenu et fortune des ménages genevois
<i>Résultats 2014-2015</i> |
| 2020 | 61 | Le travail à temps partiel dans le canton de Genève
<i>Comparaison entre hommes et femmes</i> |
| | 62 | Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 |
| | 63 | La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992
<i>Résultats de l'enquête suisse sur la santé 1992 à 2017</i> |
| 2021 | 64 | Enquête sur les familles et les générations 2018
<i>Résultats pour le canton de Genève</i> |
| | 65 | Quatre-vingts ans d'évolution des loyers à Genève |
| | 66 | Le personnel soignant dans le canton de Genève de 2010 à 2019 |
| 2022 | 67 | Projections démographiques pour le canton de Genève
<i>Population résidente de 2021 à 2050</i> |
| | 68 | Impact de l'introduction et de la suspension du vote par internet dans le canton de Genève |
| | 69 | Religion et spiritualité dans le canton de Genève en 2019 |
| 2023 | 70 | Projections du nombre de ménages et de logements
dans le canton de Genève à l'horizon 2050 |
| | 71 | La mobilité des habitants du canton de Genève en 2021 |
| 2024 | 72 | Analyse de l'écart salariale entre hommes et femmes dans le canton de Genève en 2020
<i>Résultats pour le canton de Genève</i> |
| 2025 | 73 | Enquête sur les familles et les générations
<i>Résultats 2023 pour le canton de Genève</i> |
| | 74 | Évolution de l'indice des prix à la consommation de 2020 à 2024 |
| | 75 | Formation continue de la population active
<i>Résultats de l'enquête 2021</i> |

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Mémento statistique

Synthèse annuelle des données essentielles sur le canton et les communes. Disponible en format papier.

Bulletin statistique mensuel

Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle.

ANALYSES

Communications statistiques

Série consacrée à l'analyse détaillée de statistiques ou d'enquêtes, l'accent étant mis sur le commentaire.

Informations statistiques

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Synthèse et fiches thématiques concernant la région transfrontalière. Publications réalisées en collaboration avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : <https://statistique.ge.ch>